



Pour diffusion immédiate : 7/12/2022

GOVERNEURE KATHY HOCHUL

**LA GOUVERNEURE HOCHUL SIGNE UNE LOI VISANT À PROTÉGER LES  
RÉSIDENTS DES MAISONS DE RETRAITE CONTRE LES INFECTIONS, ET À  
TENIR LES PROCHES INFORMÉS**

***La Loi (S.1785A/A.6052) exige que les maisons de soins infirmiers informent les résidents, les membres de la famille autorisés et les tuteurs en temps opportun lorsqu'une infection est détectée***

***Les établissements doivent disposer d'un programme d'hébergement des résidents exposés ou infectés afin d'empêcher la propagation de l'infection à d'autres personnes***

La gouverneure Kathy Hochul a signé aujourd'hui une loi qui obligera les établissements de soins de santé résidentiels à informer rapidement les résidents ainsi que les membres de leur famille et leurs tuteurs lorsqu'une infection est détectée dans l'établissement. Elle oblige également les maisons de retraite à mettre en place un programme pour accueillir les résidents exposés ou infectés afin d'arrêter la propagation de l'infection.

**La gouverneure Hochul a déclaré :** « Les New-Yorkais vivant dans des maisons de retraite méritent la plus haute qualité de soins, et leurs familles ont le droit de savoir que leurs proches sont en sécurité. Grâce à cette loi, nous veillerons à ce que chaque établissement soit préparé à protéger les résidents contre l'exposition après la détection d'une infection, tout en améliorant la communication pour s'assurer que les résidents et les membres de leur famille soient informés de la situation en temps utile. Il s'agit d'une étape essentielle pour garantir que les maisons de retraite prennent les bonnes mesures pour protéger les New-Yorkais les plus vulnérables ».

La loi (S.1785A/A.6052) élargira le plan d'urgence existant en cas de pandémie afin d'améliorer la communication en obligeant les maisons de retraite à informer les résidents et leurs proches d'une infection. Elle exigera également des établissements qu'ils préparent un plan ou une procédure d'hébergement des résidents en cas d'épidémie de maladie infectieuse, ce qui contribuera à garantir que chaque maison de repos soit prête et capable de placer efficacement les résidents en cas d'infection pour leur sécurité et celle des autres.

**Le Sénateur d'État James Skoufis a déclaré :** « La pandémie de COVID-19 nous a enseigné de nombreuses leçons nécessaires, mais profondément douloureuses. Résultat direct de nos débats de 2020 sur la sécurité des maisons de retraite, ce projet de loi garantira que ces établissements soient prêts à faire face à de futures menaces d'infection, et permettra aux familles de nos malades et de nos personnes âgées de prendre des décisions en toute connaissance de cause quant à leurs soins. Nous ne devons plus jamais laisser nos établissements de soins résidentiels être aussi mal informés ».

**Jennifer Lunsford, membre de l'Assemblée, a déclaré :** « Lorsque la COVID a fait son apparition, les résidents des maisons de retraite et leurs proches ont été laissés sur le carreau. Les maisons de retraite se sont retrouvées démunies face à cette urgence de santé publique, et les résidents et leurs proches ont été laissés dans l'ignorance. Le projet de loi vise à prévenir une telle catastrophe à l'avenir en exigeant des mesures de planification et de mise à jour des infections dans les établissements de soins résidentiels. La transparence et la planification de ces établissements pendant les urgences de santé publique sont essentielles alors que nous poursuivons notre travail de récupération après la pandémie de COVID. Nous ne pouvons plus jamais laisser cela arriver à nos New-Yorkais les plus vulnérables ».

Cette législation s'appuie sur les efforts continus de la gouverneure Hochul pour protéger les résidents des établissements de soins de longue durée. En décembre 2021, la gouverneure a signé un ensemble de [quatre textes de loi](#) pour soutenir les établissements de soins de longue durée et apporter une aide au système. La loi a ordonné au Commissaire à la santé de mettre en œuvre un audit et une liste de contrôle de l'inspection des infections dans les maisons de soins infirmiers, a adopté une série de réformes du programme de médiateur des soins de longue durée de l'État (State Long-Term Care Ombudsman Program) et des programmes connexes afin d'accroître l'accessibilité pour les résidents des maisons de soins infirmiers et des établissements de soins résidentiels, a créé le "groupe de travail sur la réorganisation des soins de longue durée" pour étudier l'état des services de soins de longue durée dans l'État, et a demandé au Commissaire au développement économique, en consultation avec les Commissaires à la santé, au travail et au Bureau des services à l'enfance et à la famille (Office of Children and Family Services), d'étudier, de développer et de mettre en œuvre une stratégie à long terme pour soutenir la croissance du secteur des soins dans l'État de New York. La gouverneure Hochul a également soutenu les investissements dans le programme de médiateur des soins de longue durée, le remboursement des maisons de soins infirmiers, le financement supplémentaire pour la dotation en personnel, ainsi que le financement d'immobilisations pour la transformation des maisons de soins infirmiers, y compris la promotion du modèle de maison verte des maisons de soins infirmiers, afin de promouvoir des soins de longue durée de haute qualité pour tous.

###